Avis d'Appel d'Offres_ N°029/2026/S/AON/FM-GAVI/UAGCP

Recrutement d'une agence de communication chargée d'accompagner l'UAGCP et les Entités de Mise en Œuvre (EMO) dans leurs actions de communication

1. L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique lance un avis Appel d'offres national N°029/2026/S/AON/FM-GAVI/UAGCP relatif à un contrat-cadre pour le recrutement d'une agence de communication chargée d'accompagner l'UAGCP et les Entités de Mise en Œuvre (EMO) dans leurs actions de communication.

2. Le marché à concourir est constitué d'un lot unique regroupant plusieurs activités à savoir :

 - La conception et la production de spots audio et télé ;
 - La production et la diffusion des table-rondes et autres émissions radiophoniques et télévisées de sensibilisation et de mobilisation ;
 - La conception et la production de vidéos de sensibilisation et de promotion pour les sites web et les réseaux sociaux
 - L'achat d'espace pour la diffusion et l'affichage des spots, vidéos, Affiches/Panneaux
 - Le suivi de la diffusion des spots et émissions à travers les organes de presses audio et télé et presse en ligne ;
 - L'organisation d'activités évènementielles de sensibilisation et de mobilisation ;
 - La couverture médiatique des activités
 - Toutes autres activités de communication et de visibilité définies dans le Dossier d'appel d'offres.

3. L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour le présent marché.

 Les variantes ne seront pas prises en considération

4. Le délai d'exécution de ce marché est de **1 an renouvelable une fois sous condition d'évaluation positive par l'autorité contractante**. Les services commandés à la suite du bon de commande devront être livrés dans un délai qui dépendra de la complexité de la prestation.

5. Ce marché à coût unitaire est un contrat-cadre sans minimum ni maximum, conformément à l'article 47 du code de passation des marchés.

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics guinéens concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

7. Le DAO peut être retiré par les candidats soumissionnaires, à partir du 09/11/2026 au Service de Passation des Marchés de l'UAGCP, sis au 3e étage de l'immeuble Palm résidence Camayenne, corniche nord, à côté de la clinique Ambroise Paré, sur présentation d'un bordereau de versement de cinq cent mille (500 000) Francs Guinéens non remboursables payés comme suit :

 ➢ 50% dans le compte 2011000136 du trésor public à la Banque Centrale de la République de Guinée ;

 ➢ 30% dans le compte 2011000407 de l'ARMP à la Banque Centrale de la République de Guinée ;

➢ 20% sur le compte N°7308051300/GNF, intitulé « COMPTE OPERATIONNEL GAVI UAGCP », ouvert à ECOBANK.

8. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations par mail auprès :

 Contact Email : tenders.uagcp@gmail.com cc : mcamara@uagcp-guinee.org , mmuteba@2ac.fr, **du lundi au vendredi de 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes-TU.**

 Les demandes de clarifications doivent être reçues avant le **20/11/2026 à minuit**.

 L'aperçu complet de toutes les questions et réponses sera adressé à tous les soumissionnaires ayant retiré le DAO au plus tard **24/11/2026**.

9. Les exigences en matière de qualification sont dans le paragraphe « Données particulières de l'appel d'offres ».

10. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

11. Les offres vont être rédigées en langue française et devront être déposées (physiquement) **en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies au plus tard 09/12/2026 à 11h00 GMT** à l'adresse ci-après : **sis au 3e étage de l'immeuble PALM RESIDENCE CAMAYENNE, sis sur la corniche nord de Camayenne, près de la clinique Ambroise Paré dans la commune de Dixinn.**

12. Les offres seront ouvertes le **même jour à 11H30 GMT** en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, à l'adresse indiquée ci-haut.

 Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront jugées non recevables et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

13. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours *à* compter de la date limite de soumission, soit jusqu'au **09/03/2027** au plus tôt sous peine d'être éliminé.

14. L'offre doit être accompagnée d'une **garantie de soumission bancaire** VALIDE d'un montant de **5 000 000 GNF** et CONFORME au modèle repris en annexe du présent DAO sous peine d'être éliminé.

 NB : Les garanties de soumission émises par les compagnies d'assurances, institution de micro finance ou encore des chèques certifiés ne seront pas acceptés.

 Cette garantie demeurera valide au plus tôt Vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre soit **118 jours** à compter du 09/12/2026 (soit jusqu'au **06/04/2027**). Si le soumissionnaire est un groupement, la garantie de soumission doit obligatoirement être émise au nom du groupement.

15. Les soumissionnaires devront prendre en compte dans la formulation de leurs prix unitaires, les redevances ci-dessous à payer en cas d'attribution du marché :

 - Frais d'enregistrement du contrat au service des impôts : 1%
 - ARMP : 0.6% de la valeur du marché
 - DGCMP : 0.3 % de la valeur du marché

 Cependant, les contrats seront enregistrés dans ces deux structures et le paiement se fera progressivement suivant les commandes.

16. La législation régissant l'appel d'offres est la législation Guinéenne.

Dr Timothé GUILAVOGUI

Le Coordonnateur